

*Ministère de la Culture et de la Communication*

*Le Ministre*

17 AOÛT 2009

Nos réf. : CC/148/MPA

**Objet** : conclusions du groupe de travail sur la diffusion et la réutilisation des données publiques culturelles numériques.

Madame, Monsieur,

La diffusion du patrimoine culturel numérisé représente un enjeu majeur pour notre ministère et pour les établissements et organismes de toute nature qui en dépendent. Elle constitue un élément central de leur mission de transmission des savoirs et de démocratisation culturelle.

A côté des sites Internet propres aux services ou aux institutions, la réutilisation de données numérisées par des tiers constitue une forme de diffusion en plein essor, qui soulève des questions particulières : elle peut contribuer à un accès large et ouvert aux œuvres, mais doit être conduite avec attention ; elle doit respecter le cadre juridique fixé par la directive européenne du 17 novembre 2003 et par sa transposition en droit français par l'ordonnance du 6 juin 2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques ; elle doit employer à bon escient le régime dérogatoire que ces textes prévoient pour les données publiques culturelles ; enfin, elle s'insère dans la politique de valorisation qui a conduit à créer en 2007 l'Agence du patrimoine immatériel de l'État.

Les orientations générales du rapport ci-joint reçoivent mon approbation, et tout particulièrement l'objectif de développer autant qu'il est possible les réutilisations de notre patrimoine numérisé, afin d'en accentuer la présence et la visibilité sur les réseaux.

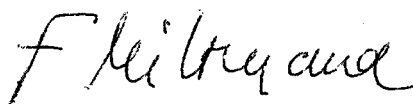
Dans la perspective d'une communication publique prochaine sur l'accès par Internet aux contenus dont le ministère et ses établissements ont la responsabilité, j'ai demandé aux responsables de mon administration et aux présidents et directeurs d'établissements publics de me faire part des initiatives, achevées ou en cours, qui mériteraient d'être mentionnées, notamment en raison de la réponse qu'elles apportent aux attentes du public ou de la manière dont elles illustrent les propositions de ce rapport.

.../...

Je les ai invités par ailleurs à me faire part de leurs éventuelles observations sur ce document, qui a vocation à devenir la « chartre » de réutilisation du patrimoine numérisé du ministère.

Je tiens à vous remercier pour la part active que vous avez apportée à ces travaux dans un domaine qui renouvelle et élargit les voies d'accès à la culture.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



*F. Mitterrand*

---

Frédéric MITTERRAND

P.J. :1 exemplaire du rapport